

## Sanitaire Bovin, ovin, caprin

### La fièvre Q

#### I – LE GERME RESPONSABLE

- Une très petite bactérie : *Coxiella burnetii*.
- Très fortement résistante dans le milieu extérieur sous forme de spores : notamment dans des poussières et par temps sec (plus de 6 mois).
- Résistante aux agents physiques et chimiques : pas d'étude récente sur l'efficacité des désinfectants en élevage, notamment pour l'assainissement des fumiers. Les travaux réalisés aux Pays-Bas tendent à montrer qu'il y a vraisemblablement une réduction de la charge bactérienne liée au stockage et au compostage. Cependant, des travaux sont encore nécessaires pour préciser l'efficacité de ces mesures.

#### II – EPIDÉMIOLOGIE

- Très nombreuses espèces porteuses (mammifères, oiseaux, , ...).
- En Europe, la bactérie est fréquente chez les ruminants d'élevage, avec des variations suivant les zones.
- Dans la majorité des cas les animaux sont infectés sans présenter de symptômes.
- Les animaux malades sont de loin les plus fortement excréteurs de la bactérie.
- La bactérie est excrétée dans le milieu extérieur essentiellement dans les sécrétions vaginales et les fèces.
- Lors d'un épisode clinique les quantités de bactéries excrétées apparaissent plus importantes chez les petits ruminants (en termes notamment de proportion d'animaux excréteurs et quantités de bactéries excrétées, données disponibles chez les chèvres)
- La contamination se fait essentiellement par la voie aérienne, par inhalation de particules contenant des Coxielles (produits d'avortements, excréments, poussières, etc.)

#### III – SYMPTOMES

Non spécifiques

- Avortement plutôt au cours du dernier tiers de gestation mais possible à tous stades de la gestation. Mortalité des animaux nouveaux nés.
- Métrites (et pneumonies) évoquées chez les bovins

#### IV – DIAGNOSTIC

**RAPPELS** : Un avortement est l'expulsion de tout fœtus ou mort né ou succombant dans les 48 heures qui suivent la naissance. Tout avortement doit être déclaré par l'éleveur à son vétérinaire sanitaire. Le vétérinaire doit alors effectuer une visite pour la recherche brucellose (prise en charge à 100% par l'Etat de la visite et de l'analyse brucellose).

Outil diagnostique de base : Recherche directe par PCR sur écouvillons endocervicaux (ou à défaut écouvillons de placenta réalisés au laboratoire) ou PCR sur l'avorton.

A combiner si besoin avec des prises de sang sur une série d'animaux.

## V – METHODES DE LUTTE / PLAN D’ACTION (VOIR PROTOCOLE ACERSA)

- Mesures sanitaires : principalement
  - o isolement des avortées,
  - o gestion des produits d’avortement,
  - o gestion des effluents (conditions de stockage, manipulation par temps calme, légèrement humide ou à une période habituellement humide, traitement des lisiers ou compostage des fumiers ou enfouissement puis labour immédiat après épandage).
- Vaccination avec un vaccin dit « de phase 1 » (réduction des contaminations) des animaux non infectés (généralement des femelles de renouvellement avant la mise à la reproduction). Rappels de vaccination l’année suivante des animaux primo vaccinés. Ce protocole est à maintenir dans le troupeau pendant 3 à 5 ans.
- La Fièvre Q n’est ni une Maladie Réputée Contagieuse, ni à Déclaration Obligatoire. Elle ne donne lieu à aucune mesure de gestion réglementaire<sup>1</sup> (sauf lors d’épisode de cas humains groupés). Un protocole de surveillance de la fièvre Q est en cours de mise en place en France dans 10 départements pilotes.

## VI – MALADIE TRANSMISSIBLE A L’HOMME



La bactérie est transmissible à l’homme. Cette zoonose est chez l’Homme le plus souvent totalement inapparente ou bénigne (semblable à une grippe) mais peut, dans un nombre réduit de cas, être grave (atteinte cardiaque notamment, risque d’avortement chez la femme enceinte).

Des mesures de précaution sont recommandées notamment dans les élevages de petits ruminants à série d’avortements liée à la fièvre Q (qui présentent le plus de risque de dispersion de quantités importantes de bactéries) pour :

- Réduire la quantité de bactéries excrétées dans le milieu extérieur :
  - o isolement des avortées,
  - o gestion des produits d’avortement,
  - o gestion des effluents (cf. ci-dessus).
- Limitier au moment des mises-bas :
  - o la présence dans les exploitations des personnes extérieures ou visiteurs occasionnels, en particulier des personnes présentant des facteurs aggravants (personnes immunodéprimées ou présentant une pathologie cardiaque, femmes enceintes) le contact direct des personnes de l’exploitation présentant des facteurs aggravants avec les animaux et les matières virulentes
- Renforcer les mesures d’hygiène des intervenants (lavage des mains, changement des vêtements et de chaussures)
- Le cas échéant en cas de facteurs aggravants connus, le port du masque et de gants peut être recommandé lors de contact direct avec les animaux au moment des mise-bas ou lors de manipulation des déjections.

*Source : Fiche élaborée dans le cadre du groupe de travail national sur les actions de diagnostic différentiel des avortements chez les bovins (animation GDS France). Janvier 2013*

*Rédactrice initiale : Anne TOURATIER (GDS France) d’après la fiche élaborée en septembre 2010 sous la coordination de GDS Rhône-Alpes en collaboration avec les GTV Rhône-Alpes et VetAgro-Sup / Financement Union Européenne-FEADER, Région Rhône-Alpes et GDS Rhône-Alpes*

### **PACK AVORTEMENT : Aides CRSSA**

**Depuis 2 ans, le GDS via la CRSSA prend en charge 100 % des frais d’analyses avec un plafond de 100€ pour la recherche directe par PCR :**

- de la BVD, FièvreQ, Néosporose et Chlamydiose lors d’avortement en élevage bovin.

- de la Border Disease, Chlamydiose, FièvreQ, toxoplasmose lors d’avortement en élevage ovin.

*Pour plus d’informations, contacter le GDS (Emilie LAFFONT ou Marjorie MONTOURCY) ou votre vétérinaire.*